



ENGAGEMENT QUALITE

D Préambule

D Exigences de sécurité

- Choix du site
- Choix des matériaux
- Exigences générales de sécurité
- Exigences de sécurité pour les éléments naturels
- Contrôles et maintenance

D Les dispositifs de progression

- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- Marquage des ateliers
- Difficulté des parcours acrobatiques

D Consignes et surveillance des parcours acrobatiques en hauteur

- Consignes de sécurité
- Evaluation pratique
- Surveillance des parcours

D **Préambule**

Que l'on parle de parcours acrobatiques en hauteur, parcours aventure en forêt ou de parc acrobranche, la sécurité dans les activités en hauteur est à l'évidence un souci majeur et Parc-en-Ciel doit être pour nos visiteurs, nos pratiquants, un parc de loisirs où les exigences de sécurité ne cèdent en rien au plaisir d'évoluer d'arbre en arbre.

Aussi, Parc-en-ciel répond en tout point aux normes européennes actuellement en vigueur et qui régissent l'activité des parcours acrobatiques en hauteur, que ce soit en termes de conception, de construction, de contrôle et de maintenance, ou d'exploitation. Ceci, afin de limiter les risques ou les conséquences de chutes ou de collisions lors de l'activité des parcours aventure.

Sur la base d'une évaluation de ces risques liés à l'activité, au lieu de pratique et, aux installations, Parc-en-ciel a mis en place des procédures dans ses contrôles et sa gestion afin de limiter, réduire ou éviter les risques inhérents à cette activité, tout en sachant qu'ils ne peuvent être complètement éliminés. Les

différents dispositifs de protection mis en place ne permettent pas toutefois de garantir que le pratiquant soit systématiquement indemne après d'éventuels chocs ou chutes.

Les risques liés à l'activité des parcours acrobranche peuvent être contrôlés, entre autre, par une surveillance, une formation, des consignes et une information adaptées.

Il convient toutefois de rappeler à la connaissance de tous, que les activités des parcours acrobatiques en hauteur sont accessibles uniquement aux personnes aptes physiquement et mentalement à respecter les exigences de sécurité, ainsi que les conditions de participation, spécifiées par la direction de Parc-en-ciel.

Exigences de sécurité



Choix du site :

Le site des parcours aventure en forêt a été choisi dans un endroit présentant des conditions de sécurité raisonnables, où il est possible d'évacuer le pratiquant en tout point du parcours.

Choix des matériaux :

Les matériaux sont adaptés à l'usage prévu. L'utilisation des cordes en fibres naturelles, synthétiques ou spécifiques dans une application critique, fait l'objet d'une procédure de contrôle et est conforme aux contraintes de la notice des fabricants.

Les matériaux en bois utilisés sont traités conformément au risque de classe 4, le choix des câbles est adapté à leurs applications et les instructions de montage sont conformes aux normes.

Exigences générales de sécurité :

Les parcours acrobranche sont conçus en tenant compte de la taille et du poids des pratiquants. Les espaces libres et espaces de chute ne contiennent aucun obstacle pouvant être heurté par un pratiquant lors de son évolution ou de sa chute autre que les éléments constitutifs du dispositif de progression.

Pour les systèmes d'auto-assurance, la distinction est faite entre le système de sécurité (ligne de vie avec marque rouge) et le dispositif de progression.

Les systèmes de rappel, de haubans sont inaccessibles aux pratiquants ou clairement identifiés comme n'étant pas un point de connexion sûr.

Exigences de sécurité pour les éléments naturels :

- *Diagnostic arboricole annuel* : un diagnostic arboricole est pratiqué par un expert pour déterminer l'état physiologique et mécanique des arbres utilisés comme supports d'atelier.

- *Protection de l'arbre* : les systèmes de fixations des plates-formes, des lignes de vie et des ateliers sont conçus de manière à limiter les agressions contre l'arbre.

- *Protection du système racinaire* : des mesures de protection du système racinaire sont prises contre la compaction. Des chemins balisés dans les parcours aventure évitent un piétinement de toute la forêt et limitent le risque de voir le système racinaire se dégrader dangereusement.

- *Compétences des contrôleurs* : la compétence des contrôleurs du matériel EPI fourni par les opérateurs de parcours est reconnue par un stage qualifiant spécifique et une expérience de contrôleur de plus de 24 mois.

Contrôles et maintenance :

- *Contrôle annuel* : Préalablement à l'ouverture du site, un organisme d'inspection atteste de la conformité de la structure à la norme en vigueur. Un diagnostic arboricole est également effectué par un expert forestier.

- *Contrôle périodique* : un contrôle visuel de routine est effectué par 2 moniteurs avant chaque ouverture, et un contrôle fonctionnel de l'ensemble des parcours aventure (fréquence trimestrielle) est réalisé (juin et septembre).

Les dispositifs de progression

Toutes les parties des tyroliennes et les aires de réception sont visibles depuis leurs zones de départ. Les vitesses d'arrivées des tyroliennes sont en adéquation avec les niveaux des parcours concernés. Dès lors qu'un freinage actif est exigé de la part du pratiquant, une formation et un matériel adéquats sont fournis. Un système de freinage passif est également mis en place, les aires de réception sont composées d'un dispositif de protection adapté permettant de réduire les risques de blessure du pratiquant.

Les équipements de protection individuelle (EPI) :

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont conformes aux directives les concernant et leur choix est adapté à la conception des parcours acrobatiques en hauteur. Chaque EPI a été contrôlé par un opérateur avant chaque utilisation.

Marquage des ateliers :

La signalétique (pictogrammes) placée au début de chaque atelier indique

- l'identification de l'atelier,
- les consignes particulières de progression,
- les consignes particulières de sécurité,
- La difficulté du parcours ou de l'atelier.

Difficulté des parcours acrobatiques :

Les difficultés des parcours acrobanché sont représentées par des couleurs utilisées dans un ordre croissant de difficulté :

- Vert (très facile)
- Bleu (facile)
- Rouge (difficile)
- Noir (très difficile)

Consignes et surveillance des parcours acrobatiques en hauteur

Consignes de sécurité

Parc-en-ciel s'engage à ce que les informations suivantes soient fournies aux pratiquants :

- la description de l'activité et les consignes de sécurité,
- les limites et restrictions d'utilisation,
- les informations relatives à l'assurance responsabilité civile de l'exploitant,
- les moyens d'identification des opérateurs de parcours.

Evaluation pratique :

La compréhension des techniques d'auto-assurance par les pratiquants est évaluée sur un parcours test par les opérateurs. Ceux-ci s'assurent alors que tous les pratiquants réussissent ce parcours test avant de commencer leur progression.

Surveillance des parcours :

L'activité proposée est non encadrée, au sens courant du terme, sans accompagnement continu du participant, sans enseignement de technique sportive, se déroulant dans un milieu aménagé, avec des moyens de communication immédiats avec les organismes de secours.

De plus, la communication entre les opérateurs et les pratiquants est garantie. Ainsi, à tout moment, un pratiquant se trouve à portée de vue d'un opérateur ou d'un pratiquant adulte.